Procès-verbal du CONSEIL SYNDICAL du Pays du Sundgau du 04 octobre 2023 à FERRETTE

En fonction: 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 22

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Alexandre BERBETT, M. Éric BRINGEL, M. Vincent GASSMANN, M. Claude GEIGER, M. Morand HEYER, Mme. Marie-Cécile LEY, M. Denis NASS, M. Pierre SCHMITT, M. Jean-Pierre VETTER, M. Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Doris BRUGGER, M. Jean-Claude COLIN, M. François COHENDET, M. Thierry DOLL, M. Gilles FREMIOT, M. Germain GOEPFERT, M. Nicolas JANDER, M. Jean-Marc METZ, Mme Régine RENTZ, M. Dominique SPRINGINSFELD, M. Joseph-Maurice WISS, M. Jean ZURBACH.

Excusés: 14

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Maurice BARNABÉ, M. Franck GRANDGIRARD, M. Claude GENTZBITTEL, M. Nicolas HOLLEVILLE, M. Yves CONRAD, M. Pascal SOMMERHALTER, M. Fabien ULLMANN.

Communauté de Communes Sundgau : M. Christian GRIENENBERGER, M. Éric GUTZWILLER, Mme Estelle MIRANDA, M. Rémi SPILLMANN, M. Paul STOFFEL, M. Christian SUTTER.

* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.

Invité permanent : 1

Monsieur Gérard LANDEMAINE.

Le Président ouvre la séance à 18H38. Il salue les Délégués, Madame Morgane SCHERTZINGER qui représente la presse et remercie le Maire de Ferrette, Monsieur François COHENDET, pour l'accueil de la séance du Conseil Syndical du Pays du Sundgau dans la salle de la Halle aux Blés.

Le Président ajoute que l'itinérance des séances de l'organe délibérant du Pays du Sundgau en différents lieux du territoire est positive. Il y a eu des précédents avec des séances qui se sont déroulées à Dannemarie et souhaite poursuivre cette logique décentralisée des séances du Conseil.

Il présente l'ordre du jour :

I. Adoption du Procès-verbal de la séance du 6 juin 2023

II. Stratégie de mobilité transfrontalière du territoire du Pays du Sundgau

- 2.1. Délibération : Portage de deux études et budget prévisionnel
- 2.2. Délibération : Portage dispositif ADEME « Action en faveur de la mobilité durable aides aux changements de comportement »

III. Projet Alimentaire Territorial

- 3.1. <u>Délibération</u>: Portage et coordination d'un stand des filières agricoles locales aux Journées d'Octobre de Mulhouse: Contextualisation / Objectifs / Budget prévisionnel
- 3.2. Délibération : Projet de forum de mise en relation entre producteurs et acheteurs à l'échelle Sud Alsace

IV. Autorisation du Droit des Sols : création d'un service de récolement

- 4.1. Information : Retour sur l'enquête menée auprès des Communes adhérentes au service
- 4.2. Délibération : Proposition de création d'un service de récolement pour les Communes adhérentes au service du Pays du Sundgau
- 4.3. Délibération : Modification du Tableau des Effectifs du Pays du Sundgau : ouverture d'un poste pour assurer la mission de récolement

V. Programme européen LEADER

- 5.1. Information: Programme 2014 2022 Clause de revoyure
- 5.2. Délibération : Désignation des représentants du PETR du Pays du Sundgau au sein du Comité de Programmation LEADER 2023-2027
- 5.3. Délibération : Signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre conjointe du programme LEADER 2023-2027 avec Saint Louis Agglomération
- 5.4. Information: Etat d'avancement du conventionnement LEADER 2023-2027

VI. Démarche Flotte Faible Émissions

- 6.1. Information: Avancement du projet
- 6.2. Information: Calendrier

VII. Plan de Paysage : la stratégie et le plan d'action proposé

- 7.1. Information: Les orientations stratégiques choisies
- 7.2. Information: Le plan d'action et sa mise en place
- VIII. Projet de Territoire : Présentation de la démarche jusqu'à son aboutissement
- IX. Approbation du Bilan d'Activité du Pays du Sundgau
- X. Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade

Point I. : Adoption du Procès-verbal de la séance du 6 juin 2023

Le Procès-verbal de la séance du 6 juin 2023 a été envoyé aux Délégués du Conseil Syndical le 28 juillet 2023.

Le Président demande aux Délégués du Conseil Syndical s'il y a des remarques à ce sujet.

Personne ne demande la parole.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

> D'approuver le Procès-verbal de la séance du 06 juin 2023.

Point II. : Stratégie des mobilités transfrontalières du territoire du Pays du Sundgau

2.1. Délibération : Portage de deux études et budget prévisionnel

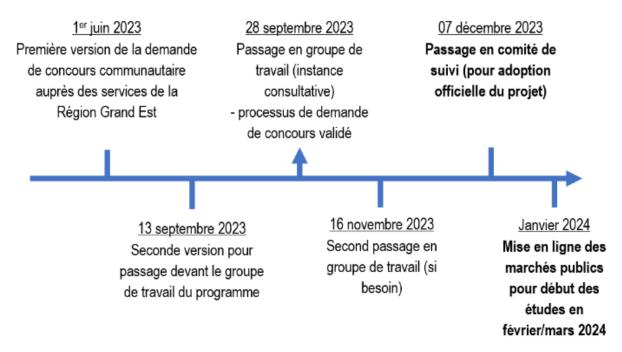
Madame Marie-Cécile LEY rappelle que le Pays du Sundgau a délibéré le 5 juillet 2022 afin de lancer des études portant sur les mobilités transfrontalières vers le secteur des Trois-Frontières et le Canton du Jura. Pour mener une collaboration efficace et financer le projet, une demande de financement (*concours communautaire*) au programme Interreg VI Rhin-Supérieur/Oberrhein a été formulée.

- <u>Titre de projet (officiel Interreg)</u>: Développement des mobilités collectives transfrontalières entre le territoire du Sundgau et les secteurs des Trois-Frontières et du Canton du Jura.
- o Acronyme (officiel Interreg): **SUNDGOMOBICH** (Sundgau-Mobilité/Mobilität-CH)

Réalisations attendues :

- Étude pré-opérationnelle pour la mise en service d'une ligne de Car express Sundgau-Trois-Frontières (Saint-Louis/Bâle) ;
- Étude fine des déplacements (Origine/Destination) et de prospective pour la mise en service d'une ligne intermodale entre le territoire du Sundgau et la République et Canton du Jura.

Echéances de la demande de concours communautaire Interreg VI Rhin-Supérieur/Oberrhein :



Le projet déposé par le Pays du Sundgau a reçu un avis favorable des membres du Groupe de Travail qui ont examiné le projet « Sundgaomobich ».

Budget prévisionnel

Dépenses			
Catégorie	Nature	Montant	
1. Frais de personnel	Ingénierie / Animation / Gestion / Communication	82 500 €	
Frais administratifs et de bureau (15% des frais de personnels)	/	12 375 €	
3. Frais de déplacement et d'hébergement (15% des frais de personnels)	/	12 375 €	
	Etude pré-opérationnelle Car Express Sundgau-Trois- Frontières	100 000 €	
4. Compétences et services externes	Etude O-D et prospective ligne intermodale Sundgau- Jura	60 000 €	
	Traduction	3 000 €	
	Promotion, communication, publicité	5 000 €	
5. Equipement : Coût d'exploitation des lignes	/	0€	
6. Infrastructures et travaux	/	0€	
8. Frais de préparation	Frais de montage du dossier	32 800 €	
9. Frais de clôture	Frais d'après-projet	11 000 €	
TOTAL des dépenses 319 050 €			

Recettes			
Financeur	Montant		
Programme INTERREG VI Rhin Supérieur	147 025 €		
СеА	30 000 €		
Région Grand Est Soutien à la réalisation d'études de mobilité (25 107,50 € par étude soit 31,4% du montant total des études)	50 215 €		
Programme AggloBasel	15 000 €		
République et Canton du Jura	10 000 €		
Saint-Louis Agglomération	3 000 €		
Fonds propres	63 810 €		
TOTAL des recettes	319 050 €		

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD souligne qu'un travail a été mené par le Département du Haut-Rhin en 2016 pour étudier les possibilités de développement d'une ligne de bus entre Altkirch et Saint-Louis. Le projet avait été abandonné en raison de coûts trop important.

Madame Marie-Cécile LEY indique que l'étude portée conjointement par ce qui s'appelait encore le Département du Haut-Rhin et le Pays du Sundgau marque la première étape dans la volonté des élus locaux de développer une solution de report modale vers le Secteur des Trois Frontières. Ce premier travail relativement succinct a permis de poser trois jalons :

- o Représenter cartographiquement les flux pendulaires,
- Proposer deux alternatives de tracés,
- Exposer une première estimation des coûts.

Les conclusions de ce travail ont permis d'acter le fait que malgré la dispersion multimodale des flux pendulaires, l'axe de la Départementale 419 en direction de la Métropole Trinationale de Bâle concentre la majorité des flux de voitures individuelles alors qu'il n'existe aucune alternative de transport en commun. Aussi, un tracé qui emprunterait la vallée de l'ILL et desservirait chaque village ne serait pas en mesure d'offrir un temps de trajet acceptable pour les actifs pendulaires avec un temps de trajet alors estimé à 1H20. C'est pourquoi la présente démarche conduite par le Pays du Sundgau intègre parallèlement à l'étude pré-opérationnelle pour la mise en service d'une ligne de Car express Sundgau-Trois-Frontières (Saint-Louis/Bâle), une seconde étude fine des déplacements (Origine/Destination) et de prospective pour la mise en service d'une ligne intermodale et de rabattement, qui elle a pour objet de desservir les Communes de la vallée de l'Ill et de la Largue.

Enfin, le contexte économique a changé dans la mesure où la maturité de la réflexion et l'ancrage partenariale scellé dans le cadre de la candidature au programme Interreg offre des financements qu'il n'était pas possible de mobiliser en 2016. Aussi, il convient d'ajouter que l'étude pré opérationnelle a entre autres pour objet de stabiliser un modèle de financement pour réaliser les investissements nécessaires et de calibrer avec les partenaires les modalités financières de fonctionnement.

Le Président souligne que la durée du trajet constitue la pierre angulaire de la réussite du projet. Si le temps de parcours est concurrentiel avec la voiture individuelle, cette ligne de car rencontrera son public.

En revanche si les temps de parcours sont nettement supérieurs à un trajet en voiture et que la fréquence de passage des bus n'est pas assez élevée, le service ne sera pas compétitif.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD rappelle que dans le cadre de l'expérience conduite en 2016, l'avancée de l'étude eu pour conséquence d'attirer un nombre de communes toujours plus important qui souhaitaient être desservies dans le cadre de ce projet de ligne de car.

Le Président considère qu'il n'est pas dans l'intérêt du territoire que cette ligne structurante interurbaine desserve chaque commune dans la mesure où les temps de parcours seront tels entre le Sundgau et l'agglomération bâloise que les navetteurs ne pourront pas prendre ce bus et continueront à emprunter leurs voitures. Il rappelle que la ligne de car partira de la gare de Dannemarie, rejoindra Altkirch par la Départementale 419 où il desservira le Quartier Plessier à Carspach, la gare d'Altkirch et qu'il empruntera à nouveau la Départementale 419 pour rejoindre le secteur des Trois Frontières via une desserte des Communes de la Vallée de l'Ill par des pôle multimodaux implantés le long de la Hochi Strauss. Le point de chute de la ligne de car reste à confirmer par l'étude car il s'agira de repérer le point le plus pertinent entre la gare multimodale de Saint-Louis, le terminus de la ligne 6 du réseau de tramway bâlois à Allschwill Dorf où un point sur la route douanière qui lie l'Euroairport au Canton de Bâle Ville. C'est l'analyse de la dispersion des flux au sein de l'agglomération bâloise qui apportera cette réponse.

Le Président précise que la desserte des Communes des Vallées de l'Ill et de la Largue sont pour autant un point cruciale pour construire la feuille de route des mobilités de demain dans le Sundgau. C'est la raison pour laquelle la stratégie mobilité proposée par le Pays du Sundgau engage une autre étude pour développer des solutions de rabattement en transport en commun qui soient efficaces entre les communes du Haut Sundgau et les gares du territoire ainsi que les futurs arrêts de la ligne de car express.

Ces deux démarches seront menées en parallèle et l'objectif est bien d'articuler une ligne locale aux lignes structurantes représentées par le Car Express ainsi que par la ligne TER existante Belfort-Mulhouse. Mieux vaut avoir deux approches qui se complètent plutôt que de vouloir faire jouer tous les rôles à une même ligne : de la desserte locale, scolaire, et interurbaine.

Le Président tisse un parallèle avec le transport ferroviaire exposant le fait qu'un TGV ne peut pas desservir toutes les communes qu'il traverse mais qu'il doit s'arrêter sur certains points précis étudiés au préalable pour rester efficace. Les Communes entre les gares TGV sont desservies par d'autres formes de transports, ferrés TER ou bus, dans une logique de rabattement. C'est la philosophie que nous proposons aux Autorités Organisatrices des Mobilités pour le Sundgau.

Le Président propose à Madame Marie-Cécile LEY de rappeler les objets de chacune des deux études.

Madame Marie-Cécile LEY expose les spécificités de chacune des deux études inscrites dans le cadre du dispositif Interreg en précisant que les deux concourent à améliorer les capacités de connexion du Sundgau.

- Étude pré-opérationnelle pour la mise en service d'une ligne de Car express Sundgau-Trois-Frontières (Saint-Louis/Bâle) :
 - ✓ Arrêter le nombre d'arrêts définitifs et étudier leur implantation dans les tissus urbains existant.
 - ✓ Définir le nombre, la nature et calibrer les équipements qui accompagneront les arrêts de la ligne de car : parkings relais pour automobile, parkings vélos, services.
 - ✓ Calibrer la fréquence et les temps de parcours.

- ✓ Inscrire le projet de ligne de car dans la stratégie de décarbonation des mobilités du territoire : choix de motorisation, avitaillement dans la future station multi énergie du territoire.
- ✓ Stabilisation du modèle économique : chiffrage des coûts d'investissement au vu des aménagements à réaliser et du fonctionnement à partir des fréquences conseillées / Inventaire des co-financeurs pour l'investissement et pour le fonctionnement, politique de tarification.
- Étude fine des déplacements (Origine/Destination) et de prospective pour la mise en service d'une ligne intermodale entre le territoire du Sundgau et la République et Canton du Jura :
 - ✓ Observation, analyse et cartographie des flux de déplacement du quotidien (création de données car à ce jour seules les données correspondant aux déplacements domicile travail existent).
 - ✓ Travail de prospective sur le modèle de transport à développer (type de véhicules, fréquences, tarification, motorisation-énergie) en fonction de la nature des flux observés, de l'efficience des temps de parcours pour les usagers et de la soutenabilité économique pour les collectivités.
 - ✓ Définition de tracés avec les Autorités Organisatrices des Mobilités dans une optique intermodale.
 - ✓ Implantation des arrêts.

Monsieur Denis NASS souligne que le projet est désormais mâture et qu'il convient de le déposer dans le cadre du projet Interreg pour bénéficier des financements.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- ➢ de valider que le Pays du Sundgau porte la demande de concours communautaire au programme Interreg VI Rhin-Supérieur,
- d'autoriser le lancement d'une étude pré opérationnelle portant sur le déploiement d'une ligne de Car Express entre la gare de Dannemarie et la gare multimodale de Saint-Louis, portée par le Pays du Sundgau et pour le compte des Autorités Organisatrices des Mobilités concernées.
- d'autoriser le lancement d'une étude de prospective origine-destination portée par le Pays du Sundgau visant à proposer des solutions pour relier les gares du territoire et de la Commune de Bonfol située en Suisse voisine et/ou les futurs arrêts de la ligne de Car Express,
- d'approuver le plan de financement tel que détaillé ci-dessus.
- ➢ d'autoriser le Président du Pays du Sundgau à solliciter les demandes de paiements auprès du programme Interreg VI Rhin-Supérieur et des collectivités associées,
- ➢ d'autoriser le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération.
- de charger le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

2.2. Délibération : Portage dispositif ADEME « Action en faveur de la mobilité durable – aides aux changements de comportement »

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que le Pays du Sundgau ne lève pas l'impôt et que son financement dépend de la participation financière des Communautés de Communes et des appels à projets auxquels la structure réussie à émarger. Ainsi, plus le Pays du Sundgau réussi à mobiliser de fonds auprès de partenaires extérieurs et moins le reste à charge pour les Communautés de Communes est important.

L'ADEME propose un dispositif d'accompagnement d'un poste de chargé de mission mettant en œuvre un programme d'actions qui vont contribuer au déploiement des politiques de l'ADEME pour une durée de 3 ans. Ces actions portent sur :

- le report modal vers les modes actifs ;
- l'écomobilité scolaire ;
- l'autopartage notamment en milieu peu dense ;
- la mobilité inclusive au bénéfice des publics en difficulté.

Détail des coûts (sur 3 ans)	Coûts liés à l'opération	Dépenses éligibles
A - Chargé(s) de Mission		
Animateur mobilités durables (1 ETPT)	120 000,00 €	90 000,00 €
B – Dépenses externes de communication et de formation	60 000,00 €	60 000,00 €
C - Dépenses d'équipement	15 000,00 €	15 000,00 €
Total de l'opération	195 000,00 €	165 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Pays du Sundgau à déposer une candidature au dispositif « Action en faveur de la mobilité durable - aides aux changements de comportement » de l'ADEME,
- ➢ d'autoriser le Président du Pays du Sundgau à solliciter les Communautés de Communes membres (Communauté de Communes Sud Alsace Largue et Communautés de Communes Sundgau), Autorités Organisatrices de la Mobilités (AOM) locales, à soutenir cette candidature,
- ➢ d'autoriser le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- de charger le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération

Point III.: Projet Alimentaire Territorial

3.1. <u>Délibération</u>: Portage et coordination d'un stand des filières alimentaires locales aux Journées d'Octobre 2023, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace et les 3 autres Projets Alimentaires Territoriaux du Sud Alsace

Monsieur Denis NASS rappelle les objectifs, la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et les quatre Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Sud Alsace proposent de coordonner un stand commun aux Journées d'Octobre 2023 pour :

- Valoriser les filières alimentaires du Sud Alsace dans leur diversité
- Renforcer les dynamiques inter-PAT (Pays Thur Doller, Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération et Pays du Sundgau)
- Mettre en avant les actualités agricoles et alimentaires de la rentrée et notamment :
 - o Inauguration du magasin de producteurs Cœur Paysan à Mulhouse.
 - Nouvel outil de transformation bouchère et de steak haché à l'abattoir de Cernay.
 - Nouvelles chips 100% alsaciennes à la choucrouterie de Chavannes-surl'Etang.

Les filières agricoles du Sud Alsace seront donc représentées du 05 au 15 octobre dans le Village Gourmand du Parc Expo de Mulhouse. Le stand sera composé d'un espace de **vente de produits locaux**, d'un espace **pédagogique** pour sensibiliser à l'alimentation locale et d'un espace **convivial** pour permettre la **rencontre entre producteurs et consommateurs**.

Chaque jour, une filière ou un réseau d'acteurs seront présentés : filière viande, réseau « Bienvenue à la ferme », filières des fruits et légumes, magasins de producteurs, Jeunes Agriculteurs du 68, association des fermes auberges, filière des céréales au pain, filière lait et transformation laitière, etc.

Les acteurs des filières pourront voir leurs produits valorisés à travers les démonstrations de cuisine de **Daniel ZENNER** sur le podium du Village Gourmand.

Budget prévisionnel pour la CAA et les 4 PAT

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Location du stand	6000 €	Participation du Pays du Sundgau	5000 € + ½ ETP
Location petit matériel (écran, mobilier, véhicule)	5000 €	Participation de la Chambre d'Agriculture	5000 €
Communication et aménagement du stand (fleurissement, bâche)	7000 €	Participation de Mulhouse Alsace Agglomération	3000€
Dépenses imprévues	2000 €	Participation du Pays Thur Doller	1000 €
		Participation de Saint-Louis Agglomération	1000 €
		Autres subventions publiques - Cea	5000 €
TOTAL	20.000 €		20.000 €

Le Pays du Sundgau et la Chambre d'Agriculture assument la plus grande part financière du budget des Journées d'Octobre.

La participation aux Journées d'Octobre n'ayant pas été prévue dans le budget prévisionnel de l'année 2023 du Pays du Sundgau, une demande de redirection de fonds du PAT – obtenus à la suite de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation 2020-2021 et initialement fléchés vers d'autres dépenses (études, communication) – a été faite auprès de la DRAAF Grand Est.

Monsieur Denis NASS souligne l'opportunité que représente les « Journées d'Octobre » pour valoriser et promouvoir la richesse et la diversité des filières alimentaires du sud alsace. Des filières courtes qui sont en souffrance avec une perte nette de chiffre d'affaires d'environ 30% depuis un an. Les « Journées d'Octobre » constituent un évènement majeur dans la mesure où près de 150 000 visiteurs sont attendus sur 10 jours ce qui offre une visibilité importante pour les acteurs des filières locales. Il ajoute qu'il a fallu être très réactif car la Chambre d'Agriculture et le Pays du Sundgau ont été sollicité tardivement pour planifier l'organisation d'un stand sur 10 jours. Cet événement est également intéressant pour valoriser le travail qui a été fait pour soutenir les acteurs de la vente directe et notamment la cartographie des points de vente agricole. Madame Esther DINH est saluée pour son engagement et la qualité de son travail dans la coordination de cet événement.

Monsieur Vincent GASSMANN relève l'intérêt de la promotion sur le stand du lancement d'une marque de chips 100% alsacienne, de la production de la matière première à la transformation. Les exploitants qui développent se nouveau produit sont installés à Chavannes sur l'Étangs et la production est en plein lancement.

Madame Marie-Cécile LEY note que les acteurs agricoles du territoire du Sundgau bénéficieront d'une belle visibilité durant plus de 10 jours et qu'il s'agit d'une belle opération de promotion du territoire.

Monsieur Pierre SCHMITT demande si les acteurs de la Carpe Frite sont présents sur le stand.

Monsieur Denis NASS indique que les acteurs de la carpe frite ne sont pas présents sur le stand spécifiquement car d'autres stands proposent la commercialisation du produit.

Monsieur Alexandre BERBETT indique que plusieurs Communes du Sundgau sont également bien représentés dans le cadre du concours de fleurissement.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider le portage et la coordination d'un stand des filières alimentaires locales aux Journées d'Octobre par le Pays du Sundgau,
- ➢ de valider la redirection de fonds du Projet Alimentaire Territorial vers le budget des Journées d'Octobre tel que détaillé dans le budget prévisionnel ci-dessus,
- de charger le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

3.2. Délibération : Portage d'un projet de forum de mise en relation entre producteurs et acheteurs à l'échelle du Sud Alsace

Monsieur Denis NASS indique que dans le cadre d'une convention entre Saint-Louis Agglomération et la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA), une étude sur les circuits courts a été réalisée et a proposé plusieurs pistes d'actions à concrétiser, dont celles d'un salon professionnel de mise en relation entre producteurs et commerçants et d'une charte garantissant les engagements des parties prenantes.

En accord avec l'agglomération, la CAA a proposé que le forum envisagé soit étendu aux autres PAT du Sud Alsace qui rencontrent des problématiques communes et partagent cet objectif de développer les circuits courts sur leurs territoires.

Les 4 PAT du Sud Alsace ont donc imaginé un forum de mise en relation entre producteurs et acheteurs de tout type (artisans, commerçants, transformateurs, restauration collective, restauration commerciale, GMS, industries agro-alimentaires...) à l'échelle Sud Alsace pour le printemps 2024. L'événement aura lieu dans le Sundgau.

- En amont du forum, une enquête serait réalisée auprès des professionnels pour calibrer l'évènement au plus proche de leurs attentes et les producteurs intéressés seraient formés à la négociation et à la commercialisation par la Chambre d'Agriculture.
- Le jour J, le forum proposerait un espace pour les exposants, un espace pour des conférences thématiques et un espace de networking pour échanger des contacts voire négocier des contrats.
- En aval, un suivi serait assuré pour continuer à accompagner la structuration des débouchés des productions locales.

Pilotage

Les 4 PAT Haut-Rhinois (Pays Thur Doller, M2A, Saint-Louis Agglo et Pays du Sundgau) coordonnent ensemble ce projet. Le Pays du Sundgau s'est proposé comme porteur juridique et administratif en cas de demande de financements auprès de potentiels financeurs.

La Chambre d'Agriculture d'Alsace se positionne comme prestataire d'accompagnement pour mobiliser et recruter les producteurs. Bio en Grand Est se positionne comme une structure intervenante aux conférences et en appui pour mobiliser les producteurs. Les autres chambres consulaires (CCI et CMA) seraient de potentiels accompagnateurs pour mobiliser les acheteurs, à confirmer selon leurs retours et leurs propositions de prestations.

Financement

Lors de la candidature du Pays du Sundgau déposée en avril 2021 pour l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation 2020-2021, le projet de forum n'avait pas été inscrit dans le plan d'actions prévisionnel du PAT. Une demande de redirection de fonds du PAT – initialement dédiés à d'autres dépenses (études, communication) – a été faite auprès de la DRAAF Grand Est pour pouvoir financer en partie ce projet.

Monsieur Dominique SPRINGINSFLED indique qu'il a participé aux ateliers qui se sont déroulés dans le cadre de la réalisation du diagnostic des filières alimentaires sud alsace. Ce diagnostic a permis la construction de fiches actions et une nouvelle rencontre est prévue en début d'année 2024 pour faire des arbitrages. La poursuite de certains dossiers en commun est déjà actée. Cette démarche est très intéressante dans la mesure où elle réunit des collectivités urbaines et rurales pour partager des enjeux et tenté d'y apporter des réponses communes. Compte tenu des enjeux dans lesquels s'inscrivent l'agriculture : préservation de l'élevage, protection de la ressource en eau, adaptation au changement climatique (entre autres), il est important de travailler dans de bonnes relations entre partenaires et c'est le cas dans cette démarche qui va donc se poursuivre avec ce forum dans le Sundgau.

Monsieur Denis NASS confirme que les spécificités des territoires du sud alsace offrent des complémentarités sur lesquelles capitalisées en termes d'agriculture. Un certain nombre d'action nous invitent en tant que collectivités à coordonner nos réponses à cette échelle pour être à la hauteur des enjeux. C'est notamment le cas de la structuration des filières. Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux est un fil conducteur pour l'agriculture de territoire et ces sujets font parties intégrant du forum qui est coordonné par le Pays du Sundgau. Il s'agit de favoriser l'émergence de contrats long terme entre des producteurs et des distributeurs afin de favoriser l'émergence d'un cadre économique favorable pour une agriculture qui rende service à l'environnement.

Le Président relève l'importance de travailler ensemble à l'échelle du sud alsace car la réalité de certaines politiques s'inscrit dans un cadre plus large que nos Communautés de Communes ou notre Pays.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider le portage du projet de forum de mise en relation entre producteurs et acheteurs à l'échelle du Sud Alsace par le Pays du Sundgau,
- **de valider** la redirection de fonds du Projet Alimentaire Territorial vers le budget du forum,
- > **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Point IV. : Autorisation du Droit des Sols : création d'un service de récolement

4.1. Information : Retour sur l'enquête menée auprès des Communes adhérentes au service

Madame Marie Cécile LEY rappelle l'historique du projet et du calendrier annoncé.

- Intérêt manifeste des maires présent au conseil syndical et en conférence des maires à l'automne 2022 et printemps 2023.
- → mais tous les maires adhérents au service n'ont pas pu être sensibilisé à l'oral.
- Envoi d'un sondage fin juin 2023 par mail à la totalité des 93 communes instruites, 19 questions :
 - 72 réponses soit les ¾ des communes
- Analyse été 2023 présentation des résultats en conseil syndical du 4 octobre 2023.
- Proposition de création de service fin 2023- début 2024.

Madame Marie Cécile LEY procède à l'analyse des résultats du sondage selon les déclarations des communes :

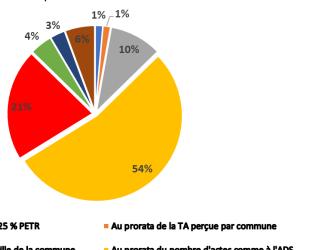
- Une base de travail globalement acquise : 80 % des communes demandent le dépôt de la DAACT.
- Le récolement, une pratique très peu mise en œuvre :
 - 4 % réalisent le récolement obligatoire.
 - 19 % réalisent un récolement facultatif au cas par cas.
- Défaut de connaissance de la problématique du récolement
 - 60 % ignorent leurs obligations.
 - 83 % ignorent les cas de récolement obligatoire.
 - 74 % ignorent ce qu'implique une non-conformité pour la commune.
 - 73 % ignorent ce qu'implique une non-conformité pour le pétitionnaire.
 - 82 % ignorent ce qu'implique une non-conformité pour l'entreprise.
 - 93 % ignorent les procédures administratives et contentieuses à engager en cas d'illégalité de la construction ou de non-conformité.
 - 91 % ne se sentent pas autonomes pour la rédaction des PV.
- Un intérêt clair en faveur d'une montée en compétences :
 - 90 % sont intéressés par suivre une formation sur l'intérêt et le fonctionnement du récolement.
 - 89 % sont intéressés pour suivre une formation sur les procédures à engager en cas de construction illégale ou non conforme.
 - 96 % souhaitent être accompagnées pour la rédaction des PV, des comptes-rendus de visite de contrôle, ...
- → une volonté d'apprendre et d'être accompagné.
- → un terrain favorable à la proposition d'une nouvelle mission.
- Une volonté d'assumer leurs responsabilités :
 - 93 % sont prêtes à solliciter le service d'un contrôleur dans tous les cas où le récolement est obligatoire.
 - S'il fallait faire un choix, il se porterait d'abord sur :
 - les réalisations suspicieuses (20%) mais la majorité ne sait quoi répondre (67%).
 - 93 % sont prêtes à solliciter le service d'un contrôleur dans des cas de construction illégale, litigieuse ou non conformes.
 - une volonté clairement exprimée de mettre en place le contrôle de la conformité des constructions.
- Estimation de la charge de travail pour le récolement obligatoire
 - Les communes estiment environ à :
 - ➤ 217 le nombre de dossiers concernés par un récolement ABF. Pas de distinction entre <u>récolement obligatoire</u> (prescriptions) et <u>facultatif</u> (recommandation simple). Minoration de 2/3 pour le récolement obligatoire?
 - ▶ 95 le nombre de dossiers concernés par un récolement prescrit par un PPR. Surestimation ?
 - > 59 le nombre de dossiers concernés par un ERP. Surestimation ?
 - Soit un nombre total de dossiers de 371, bien supérieur à l'estimation faite à 78 dossiers.

- Estimation de la charge de travail pour le récolement facultatif
 - Les communes estiment à une centaine le nombre de dossiers (suspicieux) où un contrôle serait nécessaire
 - Cela correspond à un dossier par an et par commune
 - Un nombre total de dossiers bien supérieur à l'estimation faite à 10 dossiers

Bilan chiffré

- → Un nombre potentiel de contrôles à réaliser très élevé qui illustrent la réalité du besoin.
- → Du travail pour un, voire deux postes à temps plein hors contrôle facultatif.

Madame Marie Cécile LEY expose les propositions de clés de répartition formulées par les Communes lors de l'enquête pour assurer le financement du poste de la mission de récolement :



- 50 % Communautés de commune ; 25 % communes ; 25 % PETR
- Au prorata du nombre d'acte mais pondéré selon la taille de la commune
- Ne sait pas
- Par l'Etat

- Au prorata du nombre d'actes comme à l'ADS
- Par le pétitionnaire
- Part fixe pour accès au service + pondération par nombre d'actes

Madame Marie Cécile LEY indique que les communes sont majoritairement favorables à un financement à l'acte, calqué sur l'actuel dispositif de financement du service d'autorisation du droit des sols.

- Analyse des grandes communes : Altkirch, Illfurth, Waldighoffen, Dannemarie, Ferrette/Vieux-Ferrette, Seppois le Bas, Hirtzbach
 - Une connaissance générale des enjeux, sans maitrise détaillée
 - Aucun contrôle réalisé actuellement
 - Toutes sont volontaires pour le récolement obligatoire et facultatif
 - Demande de formation et d'accompagnement pour les procédures
 - Financement au prorata du nombre d'actes
 - Représente 58% du contrôle obligatoire et 75% du contrôle facultatif

CONCLUSIONS DU SONDAGE

Consensus général sur la nécessité de :

- 1. disposer des services d'un contrôleur en urbanisme pour le territoire du Sundgau,
- 2. de mieux connaître les procédures et d'être formé,
- 3. de le financer à l'identique du financement du service ADS actuel.

Le contrôle de la conformité, dans le détail

• Le récolement, c'est vérifier la conformité des travaux à l'autorisation délivrée :

- L'implantation aux limites séparatives et à la voie publique,
- Ses dimensions,
- Les hauteurs, les côte NGF,
- L'aspect : nombre et dimension des ouvertures, matériaux utilisés, couleurs,
- La toiture : pente, type de tuiles, implantations panneaux photovoltaïques,
- Constructions annexes.
- Nombre et dimension des accès, places de parking,
- Aménagements paysagers, remblais.





Cela implique :

- de disposer d'un droit de visite formel,
- d'intervenir aux moments adéquats :
 - ✓ dès l'implantation des fondations (réception DOC)
 - ✓ au fur et à mesure des travaux, et jusqu'à l'achèvement, avant que cela ne soit trop tard. → exemple d'une maison individuelle
 - ✓ de rédiger les procédures nécessaires : demande de régularisation, arrêté interruptif de travaux, procédure contradictoire, procès-verbal, comptes-rendus de visite,
- d'être en mesure de contester la DAACT dans les délais (3-5 mois).
 - 2023 = plus de 1600 dossiers aboutissant à des travaux (DP, PC, PA)
 - → Un contrôle systématique des autorisations délivrées n'est pas possible sur l'ensemble des chantiers.
 - → Un travail de priorisation sera nécessaire.
 - **Le récolement**, une mission et un métier spécifique qui demanderont de faire évoluer les relations mairie pétitionnaire, et maire-service ADS.
 - Rencontre du Procureur de la République pour définir les champs des possibles.

Madame Marie Cécile LEY procède à la synthèse des résultats du sondage réalisé auprès des communes.

Un souhait très clair:

- de mieux connaitre les procédures et d'être formé.
- de pouvoir disposer d'un contrôleur.
- de le financer à l'identique du financement du service ADS actuel.

Une charge de travail théorique bien plus élevée que prévue... mais à confronter ensuite à la réalité des demandes qui seront payantes.

Calendrier:

- Délibération actant l'ouverture du service en Conseil Syndical du 04/10/2023.
- Construction de la mission Démarrage du recrutement.
- Concertation avec les maires en conférence des maires Novembre 2023.
- Délibération sur les modalités de financement et d'organisation du service en Conseil Syndical du 06 décembre 2023.
- Recrutement : début 2024 ouverture de la mission : été 2024 ?
- 4.2. Délibération: Proposition de création d'un service de récolement pour les Communes adhérentes au service du Pays du Sundgau

Il est proposé d'acter le principe de la création de cette nouvelle mission de récolement. Cet accord de principe permettra le lancement du recrutement d'un agent pour le début de l'année 2024. Le lancement de cette mission pour 2024 nécessitera d'évaluer au préalable les coûts d'investissements initiaux et les coûts annuels de fonctionnement, de définir les champs d'intervention du contrôleur selon la nature des dossiers, de valider les modalités de son financement et de facturation des interventions du contrôleur. Ce travail est en cours et fera l'objet de propositions, tant en conférence des maires qu'au prochain Conseil Syndical du Pays du Sundgau.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD rappelle avoir défendu le projet d'un service des autorisations d'urbanisme unifié à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau. Il se félicite que cet objectif ait enfin pu être atteint et que le service donne satisfaction. Il ajoute cependant que certaines communes ont besoin de temps pour intégrer ce nouveau fonctionnement et qu'il est peut-être tôt après seulement un an de mise en œuvre de ce service de proposer une nouvelle mission, le récolement des actes d'urbanisme.

Le Président remercie Monsieur SPRINGINSFELD pour son observation et rappelle que la création d'un service unifié à l'échelle du territoire est le fruit de discussions et d'un accord avec le Président de la Communautés de Communes Sundgau, Monsieur Gilles FREMIOT qu'il salue, pour mettre en place un guichet unique des actes d'urbanisme à l'échelle du bassin de vie. La question de la mission de récolement répond quant à elle à une interpellation de maires, durant la Conférence des maires de fin d'année 2021 qui ont souhaité que le Pays du Sundgau étudie le sens et la faisabilité de créer une mission de récolement au service des communes. Le Président indique que le Pays du Sundgau s'est attelé à cette tâche durant le printemps avec ce questionnaire transmis aux communes. Il remercie les maires pour leur retour. Les conclusions de l'enquête sont sans appel, le Pays du Sundgau est plébiscité pour proposer cette nouvelle mission. Un bilan du fonctionnement de la première année du service sera quant à lui proposé au Conseil Syndical du 6 décembre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la volonté des maires de disposer des services d'un contrôleur de la conformité des constructions,
- de valider le principe de la création d'une nouvelle mission de récolement au sein du service ADS.
- ➢ de porter à l'ordre du jour du prochain conseil syndical le vote des modalités de financement de cette mission.
- ➢ de charger le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

4.3. Délibération : Modification du tableau des effectifs du Pays du Sundgau : ouverture d'un poste pour assurer la mission de récolement

La création de la mission de récolement nécessitera l'ouverture d'un nouveau poste. A ce titre, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la structure. Le Président expose le tableau des effectifs actuel avec un emploi d'instructrice des autorisations du droit des sols à renouveler et un poste à ouvrir pour assurer la mission de récolement des actes d'urbanisme.

EMPLOIS CRÉÉS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Filière administrative						
Directeur	Attaché principal	Α	CDI	TC	1	
Chargé des finances et des ressources humaines	Adjoint adm. ppal 1ère classe	С	Titulaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et coordination du programme	Attachée	Α	CDD 3 ans	TC	1	
Chargée de mission LEADER	Attachée	Α	CDD 3 ans	TC	1	
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	В	CDD 1 an	TC	1	
Chargée de missions culture	Attachée	Α	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de missions mobilités durables	Attaché	Α	CDD 3 ans	TC	1	
Chargés de mission Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	Attaché	Α	CDD 3 ans	TC	2	
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attachée	Α	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	В	CDD 3 ans	TC	5	
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 2ème classe	С	Titulaire	TC	1	
Poste ouvert	Rédacteur	В	Titulaire			
Filière technique						
Responsable du pôle environnement et coordination du plan de paysage	Ingénieure	Α	CDD 2 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droits des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	А	Titulaire	TC	1	
EMPLOIS À RENOUVELER	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG.	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Instructrice des autorisation du droit des sols	Rédacteur	В	CDD 3 ans	TC		1

EMPLOIS À CRÉER	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG.	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR EN 2023
EMPLOIS À CRÉER	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL		
Agent de récolement des actes d'urbanisme	Adjoint adm., Adjoint adm. Principal 1ère cl, Adjoint adm. 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B-C	Titulaire, Contrat de projet ou CDD	TC		1

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'ouverture d'un poste pour réaliser la mission de récolement à l'un des grades énoncé dans le tableau des effectifs ci-dessus,
- → d'approuver le renouvellement pour 3 ans d'un poste d'instruction des autorisations d'urbanisme au grade de rédacteur,
- > de valider l'évolution du tableau des effectifs du Pays du Sundgau.

Point V. : Programme européen LEADER

5.1. Information: Programme LEADER 2014-2022 – Clause de revoyure

Monsieur Gérard LANDEMAINE rappelle que le GAL Sundgau-3Frontières doit respecter des objectifs annuels d'engagement (=convention signée entre le porteur de projet, le GAL et la Région) et de paiement (= subvention versée au porteur de projet) des dossiers. Si le GAL ne parvient pas à remplir ces objectifs, une partie de son enveloppe financière pourrait lui être retirée pour l'orienter vers d'autres mesures du FEADER gérées par la Région Grand Est.

Les objectifs à atteindre chaque année sont les suivants :

Objectifs	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024	Juin 2025
Engagements	1 283 429 €	1 746 363 €	1 931 536 €	
Paiements	891 050 €	1 135 870 €	1 441 896 €	1 931 536 €

État d'avancement des engagements :

Objectifs	Montant à atteindre pour le 30/06/2023	Montant engagé au 30/06/2023	Montant restant à engager pour le 30/06/2023	Montant programmé prêt à engager	Montant des dossiers « bloqués »
Engagements	1 746 363 €	1 705 897,16 €	40 465,84 €	32 393,76 €	64 460,45€

Les 32 393,76 € de dossiers prêts à engager étaient en cours de validation ou de signature par la Région au 30/06/2023. Si l'on déduit ces dossiers qui ont été engagés en juillet et août 2023, il manquerait 8 071,56 € pour atteindre l'objectif d'engagements pour l'année 2023. Ce déficit est lié au fait que des réserves subsistent pour certains dossiers programmés en avril, concernant notamment les cofinanceurs.

La Région a confirmé au Pays du Sundgau la prise en compte des derniers engagements signés cet été dans les objectifs 2023. Il manque donc seulement 8 071,56 € pour l'atteinte de l'objectif d'engagements 2023 mais ce montant n'est pas retiré de l'enveloppe et pourra être mobilisé (échange avec les services de la Région en date du 03 octobre 2023).

Monsieur Gérard LANDEMAINE remercie Monsieur Gilles FREMIOT, Conseiller Régional, pour son appui du GAL auprès des services de la Région sur ce sujet.

État d'avancement des paiements :

Objectifs	Montant à atteindre pour le 30/06/2023	Montant payé au 30/06/2023	Montant restant à payer pour le 30/06/2023	Montant en cours de paiement	Montant à venir / à instruire
Paiements	1 135 870 €	1 123 707,60 €	12 162,40 €	24 800,34 €	72 926,07 €

Les deux dossiers en cours de paiement pour un montant total de 24 800,34 € ont été tirés au sort pour contrôle, ce qui allonge grandement les délais de paiement. L'un de ces deux dossiers a été payé en juillet 2023, ainsi qu'un autre dossier, pour un montant total de 20 836,24 €. La Région nous a confirmé la prise en compte des derniers paiements versés cet été dans les objectifs 2023. L'objectif de paiements pour l'année 2023 est donc atteint et dépassé.

Monsieur Gérard LANDEMAINE remercie l'équipe LEADER pour son travail. Le respect des taux d'engagement et de paiement fixés par la Région Grand Est ont été complexes à atteindre mais le défi a été relevé.

5.2. Délibération : Désignation des représentants du PETR au sein du Comité de programmation LEADER 2023-2027

Le Comité de programmation 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Sundgau-3F sera composé de 32 membres titulaires et suppléants répartis en deux collèges : le collège public et le collège privé.

Parmi les sièges à pourvoir au sein du collège public, 4 sont réservés aux représentants du PETR du Pays du Sundgau (2 titulaires et 2 suppléants). Il est proposé de redésigner les représentants du PETR au sein du Comité de programmation 2014-2022, à savoir :

Titulaire		Suppléant		
Structure	Représentant	Structure	Représentant	
PETR du Pays du Sundgau CC Sundgau	Fabienne BAMOND	PETR du Pays du Sundgau CC Sundgau	Gilles FREMIOT	
PETR du Pays du Sundgau CC Sud Alsace Largue	Pierre SCHMITT	PETR du Pays du Sundgau CC Sud Alsace Largue	Vincent GASSMANN	

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- ➢ de nommer Madame Fabienne BAMOND comme titulaire, Monsieur Gilles FREMIOT comme suppléant, Monsieur Pierre SCHMITT comme titulaire et Monsieur Vincent GASSMANN comme suppléant au Comité de programmation LEADER 2023-2027 pour le collège des élus.
- 5.3. <u>Délibération</u>: Signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre conjointe du programme LEADER 2023-2027 avec Saint Louis Agglomération

Monsieur Gérard LANDEMAINR rappelle que pour la 3^{ème} programmation consécutive, le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération portent conjointement le programme LEADER du GAL Sundgau-3Frontières. Dans ce cadre, il convient de signer une convention de partenariat afin de :

- définir les engagements et les rôles de chaque structure d'une part,
- ➤ fixer la **participation financière** versée annuellement par Saint-Louis Agglomération pour contribuer aux charges supportées par le PETR d'autre part.

Une réunion s'est tenue le 29 août dernier à Saint-Louis entre les deux structures partenaires afin d'échanger sur les évolutions à adopter. Ces dernières devront faire l'objet d'une délibération dans chacun des deux Conseils.

La période de programmation 2023-2027 étant plus courte qu'à l'accoutumée, il sera essentiel d'accompagner l'émergence de projets et d'accomplir une mission d'ingénierie financière accrue, tout en maintenant une gestion efficace des dossiers et de l'enveloppe LEADER.

Afin de tenir compte de ces impératifs, trois propositions d'évolution du partenariat entre le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération ont été faites, à savoir :

- 1. Affecter au moins <u>2 ETP</u> à la mise en œuvre et à la coordination du programme au sein du PETR :
- 2. Augmenter la part d'équivalent temps plein mis à disposition du GAL par Saint-Louis Agglomération de 0,3 ETP à **0,5 ETP**;
- 3. Augmenter la **participation financière annuelle** de Saint-Louis Agglomération, selon les annuités suivantes :

2023	2024	2025	2026	2027	2028
0€	10 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat spécifique à la mise en œuvre de LEADER entre la structure porteuse (PETR du Pays du Sundgau) et la structure partenaire (Saint-Louis Agglomération) selon les modalités détaillées ci-dessus.

5.4. Information: État d'avancement du conventionnement LEADER 2023-2027

La signature de la convention relative à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 avec la Région Grand Est, Autorité de Gestion, est conditionnée à plusieurs critères :

- ✓ Réviser la synthèse de la stratégie LEADER 2023-2027 : dernière version retravaillée transmise à la Région début septembre avec le slogan « Cultivons les ruralités de demain Agir en faveur des initiatives durables » ;
- ✓ Finaliser le plan d'actions (fiches actions thématiques) afin qu'il soit opérationnel et réglementairement conforme : dernière version retravaillée transmise à la Région fin août ;
- ✓ Ajuster la maquette financière au montant d'enveloppe LEADER attribué : dernière version retravaillée transmise à la Région début juillet ;
- ✓ Définir la liste des structures composant le Comité de programmation : encore en attente d'1 confirmation ;
- ✓ Rédiger et signer la convention de partenariat entre le PETR et Saint-Louis Agglomération : délibération à prendre au sein des deux structures avant de signer la convention, le 4 octobre pour le PETR et le 15 novembre pour Saint-Louis Agglomération. La convention de partenariat ne pourra donc pas être signée avant le 15 novembre.

Les éléments listés ci-dessus font partie des annexes nécessaires à la signature de la Convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 entre le GAL Sundgau-3F et la Région Grand Est. Cela signifie que la convention ne pourra pas être signée tant que l'une de ces annexes n'est pas prête, et donc que le programme ne pourra être lancé qu'à partir de décembre au plus tôt.

Points VI. : Démarche Flotte Faible Émissions

6.1. Information: Avancement du projet

Monsieur Denis NASS expose les précisions apportées par les ateliers de concertation réalisés dans le cadre de la démarche « Flotte Faibles Émissions » :

Rappel éléments déjà abordés lors des réunions avec les entreprises :

1.Station multi-énergies :

Modèle SAS, possibilité d'actionnariat public/privé

2. Types d'énergies proposées :

Électricité, biogaz, hydrogène (long terme) + production d'électricité avec ombrières PV

- 3. Quatre entreprises intéressées par le renouvellement des flottes et la participation au capital de la station : elles ont indiqué qu'elles souhaitent un partage « des risques » avec les collectivités
- 4. Création d'un demi-poste afin d'accompagner les entreprises prévu fin 2023

Identification du foncier privilégié par les élus



- Localisation : Commune de Carspach
- Surface : 6000 m2

La parcelle identifiée se trouve à l'intersection de deux axes importants sur le territoire (D419 et D680)

Zone agricole à construire :

Impliquerait une demande de modification du PLU

3 ateliers proposés, 2 réalisés, 1 prévu pour octobre : Axe technique, financier, foncier :

Atelier 3 = sujets abordés

- Le renouvellement des flottes : TCO (Total Cost of Ownership) par entreprise
- Les avantages économiques, sociales, écologiques du renouvellement des flottes
- → **PROCHAINEMENT**: visite station Commune de Lexy

Monsieur Denis NASS précise les raisons qui ont amené les acteurs participants aux ateliers à faire ces choix. Il rappelle que la démarche s'inscrit dans une logique d'aide à la décision. Le Pays du Sundgau avec le cabinet Nocarb réalise des scénarios pour permettre aux futurs utilisateurs et aux collectivités de faire des choix.

La « Société par Action Simplifiée » est la forme juridique qui est à la fois la plus sécurisante et la plus souple. C'est cette société qui investira dans la station. Le Pays du Sundgau a analysé les formes juridiques existantes pour que le choix soit pris en connaissance de cause et que la décision soit sécurisée. Dans le modèle privilégié, bien qu'il ne soit pas arrêté, le développeur investirait 40% du capital dans la SAS et les 60% restant seraient investit par des acteurs du territoire, notamment les futures entreprises usagées et les Communautés de Communes si elles le souhaitent. Idéalement, en plus du développeur, six actionnaires peuvent composer le conseil d'administration et ainsi investir au développement de la station multi énergie mais aussi bénéficier des dividendes. Ce modèle concentre deux avantages principaux : 1. Le fait que le développeur investisse 40% du capital nécessaire au lancement de la station l'incite fortement à faire en sorte que le projet soit un succès commercial. Aussi

faut il préciser que le développeur assure bien sûr la coordination du développement de la station ainsi que l'entretien et la gestion de son fonctionnement. 2. Le fait que 60% du capital d'investissement soit réparti entre des acteurs locaux permet à ces derniers d'être actionnaire majoritaire et d'inscrire le projet dans une logique d'économie circulaire, les bénéfices restant ainsi sur le territoire.

Monsieur Denis NASS indique qu'à ce jour, quatre entreprises de transport / logistique sont intéressées pour entrer au capital de la station. Ce qui les motive réside davantage dans le moyen de sécuriser une visibilité des prix de l'énergie que dans la volonté de faire des bénéfices. Dans le contexte actuel d'inflation et de forte instabilité des prix de l'énergie dopé par les tensions géopolitiques qui entourent le continent européen, les territoires qui seront en mesure de produire une énergie locale et donc de maîtriser la stabilité des prix seront les territoires qui attireront des entreprises demain. Ces entreprises voient la participation effective des Communautés de Communes au lancement de l'outil comme une sécurisation symbolique de leur investissement. Les collectivités n'ont d'ailleurs pas à prendre les risques à la place des entreprises, c'est pourquoi les montants de ces dernières n'appellent pas à être conséquents. Ce souhait des entreprises relève davantage d'un engagement de la puissance publique à leur côté pour ancrer le projet sur le territoire que d'une attente purement comptable.

Monsieur Denis NASS indique que le montant du développement de la station s'élève à environ 1,2 millions d'euros. Il précise que la station doit être en mesure de délivrer du biogaz, de l'électricité et que même si la maturité technologique et les coûts qui en découlent ne permettront pas de distribuer de l'hydrogène vert à l'ouverture de la station, la commercialisation de cette énergie est anticipée dans le modèle de station avec la mise en place d'un conteneur dédié.

La localisation de la station répond à trois critères majeurs, être localisée sur un axe qui concentre les flux de poids lourds, être bien connectée aux réseaux de distribution d'énergie et éviter d'engendrer des passages de poids lourds supplémentaires dans les cœurs de villages ou de bourgs. Le rondpoint de Carspach le long de la Départementale 419 concentre ces qualités. Monsieur Denis NASS précise que la localisation du projet n'est pas arrêté, qu'il s'agit d'une piste privilégiée mais que des discussions doivent encore avoir lieu avec les collectivités concernées. Si la parcelle exposée ci-dessus était retenue, il serait d'ailleurs nécessaire de réviser le PLUi pour permettre la réalisation du projet.

Monsieur Denis NASS informe les Délégués du Conseil Syndical qu'une visite de station comparable au modèle envisagé est prévue pour le mois de décembre. Une station qui est implantée dans le nord du Département de Meurthe et Moselle dans la commune de Lexy.

Monsieur Gilles FREMIOT note qu'il est important de replacer ce projet de station multi énergie décarbonée dans un contexte plus large. Dans les nouveaux Contrat de plan État-Région, le financement des routes n'est plus d'actualité. Les gestionnaires de réseaux routiers ont par conséquent deux possibilités :

- Laisser les routes se dégrader.
- O Construire des mécanismes qui permettent de financer l'entretien des routes existantes.

Il rappelle que la taxe poids lourds, officiellement « taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandise », parfois appelée « écotaxe », aurait dû être la version française de la redevance poids lourds liée aux prestations applicable en France.

Cette taxe, critiquée fin 2013 avant sa mise en œuvre et finalement suspendue le 9 octobre 2014, devait s'appliquer aux véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes circulant en France sur certaines routes nationales et départementales. Elle visait à faire payer l'usage de ces routes par leurs utilisateurs en leur faisant supporter les coûts réels du transport routier de marchandises (dégradation de

la voirie, financement des infrastructures routières) alors que ce coût est aujourd'hui intégralement supporté par l'impôt commun.

Face à cette situation, la Région Grand Est a engagé une réflexion à l'échelle des Départements hors Alsace pour moduler une version adaptée de l'écotaxe tout comme le fait la Collectivité européenne d'Alsace sur les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Monsieur Gilles FREMIOT rappelle qu'entre 80 et 90% du trafic poids lourd en Région Grand Est vient de reports d'itinéraires que les sociétés de transports étrangères réalisent pour éviter de passer par des axes dans des pays concernés par un système d'écotaxe tel que l'Allemagne, l'Autriche ou les pays du Bénélux. Pendant ce temps le réseau de routes nationales et départementales d'Alsace et du Grand Est en général sont surutilisées et s'usent plus vite sans que les bénéficiaires ne participent à leur entretien.

Taxer le Transport International Routier pour contribuer à entretenir le réseau routier est légitime mais il faut aussi veiller à ne pas pénaliser les entreprises locales. C'est pourquoi la décarbonation des véhicules lourds des entreprises du territoire est une priorité, si les entreprises changent leurs motorisations alors ils ne seront pas concernés par une éventuelle future écotaxe.

Le Président remercie Monsieur Gilles FREMIOT pour ses observations et partage son analyse. Il ajoute que dès à présent le projet s'inscrit dans un cadre plus large et de manière très concrète pour les entreprises locales puisque la réalisation de l'étude par le Pays du Sundgau et financé par la Région Grand Est ainsi que les Communautés de Communes, permet pour les entreprises de débloquer des aides régionales qui peuvent s'élever jusqu'à 60 000 € par véhicule.

Monsieur Denis NASS ajoute que la démarche conduite permet aussi de sécuriser les entreprises face au déploiement des « Zones à Faibles Émissions » (ZFE) dans les agglomérations alsaciennes. Bien que l'agglomération mulhousienne s'oriente désormais plutôt vers une « Zone de Vigilance » moins contraignante qu'une ZFE, son contenu ira vers un durcissement des conditions d'accès aux véhicules polluants.

Monsieur Denis NASS ajoute que les projets de taxes sur les véhicules lourds qui s'appliqueraient aussi aux entreprises locales génèrent de vives inquiétudes et qu'il serait opportun de réfléchir à d'autres solutions tel que des vignettes destinées aux véhicules en transit par l'Alsace ou le Grand Est.

Monsieur Gilles FREMIOT relève que la mise en place de vignette destinée uniquement au transport international routier pose des problèmes de légalité car ces systèmes de vignette s'inscrivent dans un cadre européen et partagent des règles communes dans leur mise en œuvre.

Le Président souligne l'importance de ne pas pénaliser les entreprises locales et que le débat sur ces taxes se poursuivront dans d'autres hémicycles.

6.2. Information: Avancement du projet

Monsieur Denis NASS présente aux Délégués du Conseil Syndical les grandes étapes de la démarche Flotte Faible Émissions :







Diagnostic du territoire

- · Comprendre les enjeux
- · Identifier les ressources
- Lancer une dynamique territoriale

Analyse des flottes

- Caractériser les flottes du territoire
- Comprendre les besoins utilisateurs

Proposition de scénarios

- Mettre en place des ateliers destinés aux entreprises : co-construction scénarios
- Recherche de modèles et propositions les plus adaptées: (station / renouvellements): techniques, économiques, juridiques.
- Proposer 2 scénarios: investisseurs future station, renouvellement de flottes.



Déploiement du plan d'action



- Arrêter un scénario final chiffré financièrement et cohérent avec les objectifs
- Mettre en place le plan d'action

Points VII. : Plan de Paysage : la stratégie et le plan d'action proposé

7.1. Information : Les orientations stratégiques choisies

Monsieur Denis NASS indique que la concertation réalisée en atelier a permis de porter un regard nouveau sur les possibilités de développement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment en matière d'acceptabilité sociale. Le plan de paysage de la transition énergétique a pour objet de fixer des marqueurs entre les éléments des unités paysagères qui doivent être protégés eu égard de la considération qu'il leur est porté par les habitants et leurs représentants de ce qui peut évoluer et dans quelle mesure pour permettre au territoire de s'adapter au changement climatique et de produire sa part d'énergies décarbonées.

Les échanges ont également permis de faire émerger des premières pistes concernant les objectifs de qualité paysagère pour le territoire.

Deux orientations ont été définies :



Orientation 1 - HABITER LE SUNDGAU

Renouveler la manière d'habiter et faire usage du territoire en améliorant le cadre de vie des habitants

Le territoire du Sundgau possède une identité architecturale forte qui subit aujourd'hui d'importantes pressions liées à la dynamique démographique et aux nouveaux modes de vies qui ont induit le développement des extensions pavillonaires. Afin de répondre aux enjeux de banalisation des formes urbaines, d'artificialisation des sols et de développement des énergies renouvelables, une première Orientation propose de renouveler la manière d'habiter et de faire usage du territoire pour améliorer le cadre de vie des habitants à travers 5 objectifs pour le territoire.



Orientation 2 - PRODUIRE LOCAL AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE Préserver les paysages de terroir et leur diversité

En matière de production, qu'elle soit agricole ou forestière, le territoire du Sundgau est très actif. Néanmoins, la question de la ressource issue de la production locale et de la constitution de réseaux circulaire est aujourd'hui un réel enjeux pour le territoire. De plus, chaque unité paysagère possède ses spécificités mais la transition énergétique pourrait mettre en péril la diversité des paysages en spécialisant trop fortement les productions agricoles ou forestières. Afin de permettre une transition énergétique raisonnée et de valoriser les paysages agricoles et forestiers, la deuxième Orientation propose de soutenir la production locale au service de la transition énergétique tout en préservant les paysages de terroir et leur diversité.

Orientation1: Habiter le Sundgau

5 OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Favoriser la rénovation énergétique et règlementer les nouvelles constructions par les documents d'urbanisme pour faire du bâti et de ses abords un support de développement des énergies renouvelables tout en conservant le caractère des paysages bâtis traditionnels.
- 2. Positionner les bâtiments communaux, parkings publics et leurs abords comme précurseurs d'une transition énergétique et écologique réussie et intégrée sur le territoire.
- 3. Accompagner l'adaptation et l'extension du bâti rural aux objectifs de densification.
- 4. Réaffirmer les ceintures vertes comme structures paysagères locales et aménager des îlots de fraicheur pour tempérer les effets du changement climatique dans les espaces urbains et péri-urbains.
- 5. Mieux aménager l'espace public et la trame viaire du territoire pour faciliter le développement des mobilités décarbonées.

10 ACTIONS

- 1. Renforcer le conseil, la sensibilisation et le suivi pour accompagner les projets de production énergétique et faire vivre le Plan de Paysage.
- 2. Guider l'insertion architecturale et paysagère des projets énergétiques : rénovation et production énergétique.
- 3. Mettre en place des chantiers participatifs pour la réhabilitation énergétique de bâtiments traditionnels de communes volontaires.

- 4. Accompagner les acteurs publics et privés dans la mise en place de projets photovoltaïques intégrés dans le paysage sundgauvien.
- 5. Accélérer la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur parking : Communes du Sundgau.
- 6. Recenser les dents creuses dans les bourgs et les hameaux, et définir une stratégie d'ensemble à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité sur la densification urbaine et la création d'îlots de fraîcheur.
- 7. Identifier les ilots de chaleur des communes du territoire et proposer des solutions de fraicheur.
- 8. Etudier, proposer et accompagner la décarbonation des mobilités lourdes.
- 9. Promouvoir la dimension paysagère des projets de station multi-énergies.
- 10. Promouvoir la dimension paysagère des projets de station multi-énergies.

Orientation 2: PRODUIRE LOCAL AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

4 OBJECTIFS STRATEGIQUES

- 6. Affirmer les spécificités des unités paysagères et leur terroir dans la définition des capacités d'accueil des énergies renouvelables sur le territoire.
- 7. Renforcer les mesures d'intégration paysagères des installations de production énergétique existantes et futures dès la conception et jusqu'à l'exploitation pour maintenir des paysages souhaités et non subis.
- 8. Redonner une place à l'arbre dans le dispositif paysager global pour lui donner une fonction centrale dans la transition énergétique et écologique du territoire.
- 9. Accompagner l'évolution de la forêt : adapter le modèle de gestion des forêts dans le contexte du changement climatique.

6 ACTIONS

- 11. Faciliter une implantation harmonieuse des énergies renouvelables dans les paysages sundgauviens.
- 12. Favoriser l'émergence de projets de méthanisation alimentés par des déchets locaux et intégrés dans le paysage.
- 13. Accompagner une meilleure intégration des bâtiments agricoles dans le paysage énergétique sundgauvien : projet de mise en place de panneaux PV sur des bâtiments agricoles.
- 14. Mettre en place des outils pédagogiques pour créer une culture partagée du végétal en centre-ville.
- 15. Appuyer la structuration de la filière bois et sa valorisation en circuit court.
- 16. Valoriser la ressource forestière locale dans les projets publics de construction & rénovation.

Monsieur Denis NASS note que ce travail n'est pas décorrélé de l'actualité faisant référence à la récente réunion organisée par les services de l'Etat à la Halle aux Blés d'Altkirch sur la mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Il ajoute que les objectifs qui sont demandés aux maires sont extrêmement ambitieux à réaliser dans un délai de trois mois. La cartographie des zones où les communes prévoient d'implanter une énergie pourrait aussi servir à de grands groupes de développeurs des énergies renouvelables qui se serviraient de ces données sans pour autant se préoccuper des besoins du territoire.

Monsieur Antoine WAECHTER dit partager cette analyse selon laquelle cet exercice de recensement des zones d'implantations des énergies renouvelables est précipité et surtout demande à être réalisée sans stratégie de fond, ce qui pourrait être préjudiciable pour les communes et venir percuter les stratégies locales de développement des énergies renouvelables.

Monsieur Pierre SCHMITT demande si le travail réalisé par le Pays du Sundgau peut être partagé avec les communes du territoire pour être utilisé dans le cadre de ce travail demandé par l'État aux communes.

Monsieur Denis NASS confirme que le travail réalisé dans le cadre du plan de paysage doit être valorisé auprès des communes et que ces dernières peuvent être accompagnées si elles le souhaitent par le Pays du Sundgau pour répondre aux sollicitations de l'État sur l'accélération du développement des EnR. Il précise que le plan de paysage n'a pas cartographié l'ensemble des zones par communes où des énergies renouvelables pourraient être produites. Ce n'était pas l'objet de la démarche. En revanche le plan de paysage a permis de qualifier les unités paysagères qui structurent le territoire du Sundgau, d'évaluer les besoins de production d'énergies renouvelables, de prioriser des énergies au vu des spécificités des unités paysagères, de fixer des objectifs de qualité paysagères et de réaliser plusieurs fiches actions opérationnelles liées à des projets concrets. Le document permet aux communes d'intégrer le développement des énergies renouvelables dans une approche holistique et de considérer ainsi l'ensemble des problématiques techniques (ressources, réseaux...) et paysagères (harmonie entre les usages de l'espace et les formes qu'ils prennent, acceptabilités sociale....).

Le Président propose que ce travail riche et volumineux puisse être valorisé dans le cadre d'une conférence des maires ou d'un prochain conseil syndical afin que l'on prenne le temps d'en apprécier les subtilités.

Monsieur Denis NASS remercie le Président pour cette proposition et indique aux Présidents de Communautés de Communes et aux Maires que Madame Katherine WHILER et Monsieur David RIGOULOT sont à leur écoute pour les accompagner dans leur démarche de cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.

7.2. Information: Le plan d'action et sa mise en place

Monsieur Denis NASS propose de détailler aux Délégués la proposition d'un accompagnement spécifique des communes dans le cadre de l'objectif de cartographie des zones d'accélération des zones de développement des énergies.

Première action à réaliser : (Orientation 2 - objectif 5)

Faciliter une implantation harmonieuse des énergies renouvelables dans les paysages sundgauvien.

Pourquoi?

Contexte nouvelle loi sur l'accélération pour la production des Énergies.

Demande : définir des zones d'accélération du développement des EnR (ECHELLE COMMUNALE). Objectifs ACTION :

- Proposer une méthodologie d'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables et accompagner les Communes dans cette réflexion.
- Faciliter la mise en place de projets de développement des ENR&R en lien avec les ressources locales et les unités paysagères du territoire.

CHRONOLOGIE



Points VIII. : Projet de Territoire

Le Président informe les Délégués que la démarche de construction du Projet de Territoire a significativement avancée durant l'été 2023. Les agents de l'équipe du Pays du Sundgau ont construit des fiches thématiques à partir d'éléments de diagnostic et des concertations qui avaient été réalisées entre les services des deux Communautés de Communes et des discussions qui se sont tenues entre les Présidents des trois structures.

Il rappelle que ce projet de territoire dont le contenu et les modalités de mise en œuvre sont définis dans le Code général des Collectivités Territoriales doit permettre aux deux Communautés de Communes et au Pays du Sundgau d'être davantage complémentaire et efficace pour notre territoire.

Le Président précise qu'aucun bureau d'étude n'est mandaté pour réaliser ce projet de territoire et que nous devons ce contenu aux équipes techniques des trois structures qui ont formulé des propositions aux Présidents. C'est un projet concerté en profondeur car il doit faire ressortir ce que nous voulons pour notre territoire.

Il salue le travail de Madame Fabienne BAMOND, Vice-présidente en charge de la coordination de ce projet de territoire et le travail des équipes qui a été conséquent et qui permet d'aboutir à une matière dense et précise pour que les élus fassent des choix :

	Rédaction de 7 fiches thématiques par les agents du Pays du Sundgau
	- à partir des pistes de travail réalisés avec les agents des CC (en 2022)
ÉTÉ 2023 (mi-juillet / mi-aout)	- des éléments de discussions partagés entre les trois Présidents
	- de l'expertise des agents (évaluation des contextes et prospectives)
	- validation des fiches actions par la direction entre le 16 et le 18 aout
	Présentation des 7 fiches thématiques à Mme BAMOND, VP en
	charge du Projet de Territoire
Semaine du 21 au 25 aout 2023	- Observations et modifications.
	- Validation pour transmission au Président et autres VP du Pays.
	- Analyse des fiches thématiques par les VP concernés et le Président.
	Bureau Restreint (Président et VP du Pays)
Mardi 3 octobre 2023	- Échanges élus - techniciens du Pays du Sundgau
	- Derniers arbitrages techniques des fiches thématiques.
	Bureau Élargi consacré à l'examen de 4 fiches thématiques avec les
	Président de CC et membres du Bureau
Mardi 17 octobre 2023	- Fiche thématique « Parcours de Financement de l'Innovation » (lien avec LEADER)
A vos agendas	- Fiche thématique « Se déplacer dans le Sundgau et vers l'extérieur »
	- Fiche thématique « L'Habitat dans le Sundgau »
	- Fiche thématique « Soutien aux Agriculture Locale et à une Alimentation de
	Territoire Durable » Bureau Élargi consacré à l'examen de 4 fiches thématiques avec les
	Président de CC et membres du Bureau
Mercredi 25 octobre 2023	- Fiche thématique « La culture comme levier de développement et d'attractivité »
	- Fiche thématique « Sobriété Énergétique et Décarbonation des activités »
<u>A vos agendas</u>	
	- Fiche thématique « Production d'énergies locales et décarbonées »

27 octobre 2023	Transmission des Fiches Thématiques après prises en compte des remarques des membres du Bureau
	- aux Directeurs Généraux des Services et Chefs de Services.
	- aux Vice-présidents concernés des Communautés de Communes.
Date à trouver 6, 7 ou 8 novembre	Présentation des Fiches Thématiques par les VP du Pays du Sundgau aux VP concernés des CC et aux DGS / Chefs de Service des CC
o, rod o novembre	- Discussions et arbitrages,
	- Propositions,
	- Validation,
	- Ajustement de la rédaction des fiches.
	Bureau de la Communautés de Communes Sundgau
9 novembre 2023	- Présentation des fiches,
	- Retour du Bureau dans les deux semaines.
	Bureau de la Communautés de Communes Sundgau
Date à trouver pour le Bureau de la	
CC Sud Alsace Largue	- Présentation des fiches,
	- Retour du Bureau dans les deux semaines.
6 décembre 2023	Présentation des Fiches Thématiques au Conseil Syndical du Pays du Sundgau pour délibération
	Présentation des Fiches Thématiques au Conseil Communautaire de
7 décembre 2023	la Communautés de Communes Sundgau pour délibération
Date du Conseil de la CC Sud	Présentation des Fiches Thématiques au Conseil Communautaire de
Alsace Largue en décembre ?	la Communautés de Communes Sundgau pour délibération

IX. Approbation du Bilan d'Activité du Pays du Sundgau

Le bilan d'activité du Pays du Sundgau a été transmis aux Déléguées et Délégués Titulaires et Suppléants du Pays du Sundgau en amont du Conseil Syndical.

Le document met en lumière la densité et la diversité des programmes, des missions et des actions portées par le Pays du Sundaau en 2022.

Ce document permet de repérer les orientations des politiques menées et de procéder à une lecture dynamique des axes de travail conduits sur les champs de l'aménagement et de l'urbanisme, de la sobriété, de la transition énergétique, de la culture et du patrimoine, des mobilités actives et collectives, de l'alimentation durable et de l'agriculture de territoire, de la gestion de programmes de financements et de services apportés aux populations du territoire.

Le bilan d'activité permet également de mesurer la vitalité démocratique et des engagements citoyens à travers l'évaluation de l'activité de nos instances de gouvernance et du Conseil de Développement.

Enfin, ce document permet de bien comprendre le fonctionnement administratif et financier du Pays du Sundgau.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- De confirmer l'existence d'un bilan d'activité du Pays du Sundgau pour 2022
- D'approuver le bilan d'activité 2022 du Pays du Sundgau

X. Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade

Le code général de la fonction publique, et notamment son article L522-27;

- **VU** le budget de l'établissement public ;
- **VU** le tableau des effectifs de l'établissement public ;
- VU l'avis préalable du Comité Social Territorial n° CST 2023/135 en date du 12 juin 2023 ;
- **VU** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

➤ De fixer les taux de promotion propre à l'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole. Il remercié les Déléguées et les Délégués présents pour leur participation active et leur souhaite un bel été.

Nicolas JANDER

Président du Pays du Sundgau